

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES – PÉRENNITÉ ET
DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LOISIR DE
PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à octroyer divers contrats de services professionnels et techniques en vue de la réalisation d'études spécialisées, d'estimés, d'avis techniques, d'études de faisabilité et de plans et devis aux fins d'assurer le maintien et le développement des infrastructures de loisir relevant de la compétence de proximité.

2. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 120 000 \$.

TOTAL : 120 000 \$

Annexe préparée le 9 février 2015 par :

Steve Briand, conseiller
Service des loisirs, des sports
et de la vie communautaire